



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
DU VAR

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

ID : 083-288300411-20240318-A\_2024\_109-AU



## ARRETE N° 2024-109

### **Fixant la liste des candidats admis à concourir au concours externe de technicien principal territorial de 2ème classe - session 2024, organisé par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du VAR pour le compte de la Région SUD PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR**

Nous, Christian SIMON, Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du VAR, Maire de LA CRAU,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 94-163 du 16 février 1994, ouvrant aux ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne autres que la France, l'accès à certains cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu le décret n° 2021-376 du 31 mars 2021 pris en application de l'article 36 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le décret n° 2010-1361 du 09 novembre 2010 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des techniciens territoriaux,

Vu l'arrêté du 15 juillet 2011 fixant le programme des épreuves des concours et des examens professionnels pour l'accès au grade de Technicien, Technicien principal de 2ème classe et Technicien principal de 1ère classe du cadre d'emplois des Techniciens territoriaux,

Vu l'arrêté n°2023-399 du 1<sup>er</sup> Août 2023 portant ouverture des concours externe, interne et 3<sup>ème</sup> concours de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe, session 2024,

Vu l'arrêté n°2023-430 du 30 Août 2023 fixant les modalités d'inscriptions aux concours externe, interne et 3<sup>ème</sup> concours de Technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe, session 2024,



Siège administratif : 860, Route des avocats – 83260 LA CRAU – Tél.04 94 00 09 20 – Fax.04 94 00 09 55  
Adresse postale : CS 70576 – 83041 Toulon cedex 9 - Courriel: [cdg83@cdg83.fr](mailto:cdg83@cdg83.fr)

CS 70576 - 83041 Toulon cedex 9 - Tél. 04 94 00 09 20 - Fax 04 94 00 09 55 - Courriel : [cdg83@cdg83.fr](mailto:cdg83@cdg83.fr)

Considérant que la période des inscriptions s'est déroulée du 19 septembre au 25 octobre 2023 et que la validation des dossiers était ouverte jusqu'au 2 novembre 2023 inclus, 23h59,

Considérant qu'entre la date d'ouverture des inscriptions et la date de la première épreuve écrite du concours de Technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe, session 2024, les candidats ont produit les pièces justificatives requises par le règlement et remplissent ainsi les conditions exigées,

## ARRETONS

**Article 1 :** La liste des candidats admis à concourir au concours externe de Technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe compte 25 candidats et est arrêtée comme suit :

	<b>Candidat</b>	<b>Date naissance</b>	<b>Spécialité</b>	<b>Admis sous réserve de fournir :</b>
1.	Monsieur Alexandre ANTONINI	23/06/1981	Services et intervention techniques	Diplôme : à fournir
2.	Monsieur Mathieu Patrick Marc BATTINI né BATTINI	01/08/1995	Métiers du spectacle	Diplôme : à fournir
3.	Monsieur Karim BENAMER	03/02/1986	Services et intervention techniques	
4.	Monsieur David BERNARDINI	30/11/1981	Métiers du spectacle	
5.	Monsieur Antoine BERTHEUX	30/01/1979	Métiers du spectacle	
6.	Monsieur Aurélien BINET	19/05/1982	Métiers du spectacle	REP / RED : attente décision Commission
7.	Monsieur Gérald BONNETAIN	20/04/1971	Métiers du spectacle	
8.	Madame Aline BROUARD	02/01/1999	Métiers du spectacle	Diplôme : non conforme au titre requis
9.	Monsieur Arthur CAUQUIL	06/02/2001	Services et intervention techniques	
10.	Monsieur Antoine CORTES	09/03/1975	Services et intervention techniques	
11.	Monsieur Rémy DELORY né DELORY	11/04/1996	Services et intervention techniques	Diplôme : fournir diplôme requis ou attestation de réussite
12.	Monsieur Williams DOLHEN né WILLIAMS	25/01/1983	Services et intervention techniques	
13.	Monsieur Jérémie GALLARETO	26/08/1991	Services et intervention techniques	Diplôme : fournir diplôme requis ou attestation de réussite
14.	Madame Margot GUWY	25/10/2000	Métiers du spectacle	
15.	Monsieur Yannick JOLY	18/07/1980	Services et intervention techniques	
16.	Monsieur Carim KACEM-CHAOUCHE	08/05/1986	Services et intervention techniques	Diplôme : fournir diplôme requis ou attestation de réussite
17.	Madame Pauline LE LAY	04/04/1989	Métiers du spectacle	

18.	Monsieur Stéphane Jean MARINO	15/07/1969	Services et intervention techniques	Diplôme : à fournir
19.	Monsieur Tom PARIS	19/03/2000	Métiers du spectacle	Diplôme : fournir diplôme requis ou attestation de réussite
20.	Madame Mathilde REBEYROLE	30/12/1994	Métiers du spectacle	
21.	Monsieur Vincent ROUMEGAS né ROUMEGAS	22/07/1998	Métiers du spectacle	Diplôme : à fournir - Dossier d'inscription : à fournir pièce d'identité en cours de validité
22.	Monsieur Romain SANCHEZ	11/04/1996	Services et intervention techniques	Diplôme : à fournir - Dossier d'inscription : à fournir pièce d'identité en cours de validité
23.	Madame Aurore SANCHIS née DI MARIA	30/06/1981	Services et intervention techniques	REP / RED : fournir Décision Favorable Commission d'Equivalence (REP)
24.	Monsieur Christian SCHMIDTKE	09/01/1976	Services et intervention techniques	Diplôme : fournir diplôme requis ou attestation de réussite
25.	Monsieur Marc VENUTO	02/10/1979	Services et intervention techniques	Diplôme : fournir diplôme requis ou attestation de réussite

**Article 2** : Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du VAR est chargé de l'exécution du présent arrêté, susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Ampliation sera transmise à Monsieur Le Préfet du Département du Var.

Fait à LA CRAU, le 18 mars 2024

Pour le Président Christian SIMON,  
et, par délégation,  
le 2ème Vice-Président,



René UGO

Maire de SEILLANS

Président de la Communauté de Communes du Pays de Fayence

